

# Epreuves et désespoir



## Supplément spécial au Livre Noir de la Fraternité Saint Jean

25 Mai 2015

« *L'indifférence est un crime envers la vie et envers la souffrance* »

Emil Michel Cioran (Le livre des leurres, 1936)



AIDE AUX VICTIMES DE DERIVES DANS LES MOUVEMENTS RELIGIEUX EN EUROPE ET A LEURS FAMILLES

3, rue Xaintrailles 75013 Paris France

Tél. +33 (0)7 50 24 77 30 [contact@avref.fr](mailto:contact@avref.fr) [www.avref.fr](http://www.avref.fr)

Les échelons de responsabilité

Le procès du frère de Saint Jean qui s'est ouvert le 21 mai dernier à Chalon sur Saône suscite une forte émotion parmi le public qui assiste aux audiences.

L'intention du document présent n'est en aucune manière d'intervenir sur l'issue du procès ou sur son objet, tels que souhaités par les victimes. Mais les premiers jours ont mis en lumière avec force les failles dans la gestion par sa hiérarchie des agissements de l'inculpé.

Et nous notons que la convocation d'un de ses anciens supérieurs à la barre marque une nouvelle étape dans la reprise de ce procès le 26 mai.

Et ceci renvoie pour nous, dans le combat que nous menons auprès des victimes, à un élément essentiel à mettre à la lumière, et qui passe au-delà de l'échelon communautaire.

En effet la situation lamentable dont la presse se fait l'écho au travers des témoignages n'aurait-elle pu être évitée si, au niveau de la hiérarchie ecclésiale pourtant au courant de tant de ces délits, des dispositions appropriées avaient été prises en temps utile ?

Pour soulever cette question nous avons sélectionné dans les épaisses archives de notre association divers documents :

- un courrier du 31 janvier 2000, que notre président d'alors avait adressé à l'évêque d'Autun
- un article du journal Le Monde en date du 9 octobre 2001 soulevant la question du secret sur une affaire de viol impliquant déjà un membre de Saint Jean
- un courrier du 20 mai 2002, de même, adressé à l'évêque d'Autun pour exprimer l'inquiétude des familles
- un courrier du 18 juin 2003 adressé au même évêque par un proche d'une victime

D'autre part on peut constater que, dès le 8 juillet 1999, dans un courrier, la présidente de l'UNADFI attirait l'attention de l'archevêque de Lyon sur « *les effets pervers sur les jeunes* » du culte voué au fondateur des congrégations Saint Jean. Elle le mettait en garde contre « *la forte influence des directeurs spirituels qui, formés par le même mouvement d'idée théologique et philosophique en arrivent à la manipulation mentale* ».

Les associations avaient ainsi joué leur rôle en tirant la sonnette d'alarme en temps utile et elles avaient été relayées par des particuliers, des familles de victimes. Pourquoi n'ont-elle pas été entendues ?

Enfin nous publions quelques réactions reçues suite à la publication du LIVRE NOIR la semaine passée.

L'AVREF

**A.V.R.E.F**

Association Vie Religieuse Et Famille  
33; Pavé des Gardes  
92370 CHAVILLE

Chaville, le 31/01/2000

Jacques HELIOT  
Président de l'AVREF  
à l'attention de  
Monseigneur BILLE

Monseigneur,

Nous vous avons écrit le 24 avril 1999 pour vous signaler des faits dont nous avons eu connaissance à propos de la Communauté Saint Jean et qui pouvaient, selon nous, conduire à des actions en justice.

Aujourd'hui une procédure judiciaire viendrait d'être engagée contre **Soeur Myriam** qui dirige dans votre diocèse un institut de droit diocésain reconnu par un évêque slovaque. A ce propos, il est bon de remarquer la condamnation dont elle avait fait l'objet par les tribunaux civils en 1987 et 1989 et les procès en officialité la concernant de 1987 et 1991.

Nous devons vous signaler également le cas d'une **Soeur apostolique de Saint Jean** qui rompt tous contacts autres que formels avec la famille rapprochée et élargie ( refus d'assister au mariage de sa soeur, visites exceptionnelles et très brèves aux parents, généralement accompagnés par des soeurs ou frères de Saint Jean; refus de la soeur responsable de la communauté de communiquer le numéro de téléphone pour joindre directement leur fille lors du décès de sa grand-mère; bref passage, une trentaine d'heures, le strict temps nécessaire pour l'enterrement; passage éclair, moins de vingt-quatre heures lors du décès de sa tante) Cette Soeur apostolique de Saint Jean n'a plus aucun contact ni avec son milieu d'origine ni avec ses amis. Les parents consternés ont évoqué le problème avec la Supérieure Générale qui a déclaré que les soeurs sont tout à fait libres de téléphoner et d'aller voir leur famille ( ils n'ont reçu aucun appel téléphonique ). Le manque de contact avec la famille ne s'est pas amélioré dans les mois qui ont suivi. La famille a écrit par deux fois à l'évêque responsable des communautés Saint Jean, **Monseigneur SEGUY** et deux fois au **Père Marie-Dominique-Philippe**. Le premier a demandé des éclaircissements à la Supérieure Générale et a tenu la famille informée de sa démarche mais aucune réponse ne lui a été donnée. Le second a simplement demandé à la famille de s'adresser directement à la Supérieure Générale.

N'ayant obtenu aucune réponse au bout d'un an, la famille a renouvelé ses demandes auprès des responsables religieux. Seul l'**Evêque d'Autun** a répondu et écrit « **je ne vais tout de même pas passer mon temps à répondre à votre manie épistolaire concernant une affaire qui ne me concerne qu'indirectement** ». Nous ne comprenons pas cette réponse parce que l'évêque d'Autun n'a reçu que deux lettres d'information et des relances devant l'absence de réponse des parents, en six ans de vie religieuse de la Soeur apostolique.

Nous connaissons d'autres exemples de parents consternés par l'absence de vraies relations avec leur fille religieuse apostolique de Saint Jean; cela donne à penser que ce sont les **Supérieurs** de ces Soeurs qui sont responsables de cet état de fait.

Nous avons écrit deux fois à **Monseigneur SEGUY** pour lui demander de nous accorder un entretien sur les problèmes des **Communautés Saint Jean**. Nous n'avons reçu, à ce jour, aucune réponse ( voir notre première lettre jointe).

Nous estimons qu'il est du devoir de l'Eglise de connaître la vérité concernant l'attitude des Supérieurs de cet ordre et de prendre les mesures qui s'imposent. Si elle ne le fait pas, d'autres actions en justice pourraient avoir lieu.

Dans la lettre que vous nous avez adressée le 4 janvier dernier, vous nous avez signalé que les choses vont évoluer pour les **Sœurs Mariales d'Israël et de Saint Jean**; nous serions heureux d'en être informés en temps utile. Nous ne vous cachons pas que nous souhaitons vivement que les choses évoluent aussi pour les **Frères de Saint Jean** et les **Sœurs apostoliques de Saint Jean**. Si vous aviez des informations à ce sujet, nous vous demandons de nous les communiquer.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Monseigneur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Président de l'AVREF

Mardi 9-10-2001

## L'Eglise et la justice s'opposent sur la question du secret dans une affaire de viol

UN RELIGIEUX appartenant à la congrégation des frères de Saint-Jean a été mis en examen pour « *viols par personne ayant autorité* » par le juge d'instruction du tribunal de grande instance de Nanterre (Hauts-de-Seine), Thierry Bellancourt. Cette affaire, révélée par *Le Parisien* du 5 octobre, pose à nouveau la question du secret professionnel reconnu aux ministres des cultes. Selon les premiers éléments de l'information judiciaire ouverte le 27 juillet, le religieux aurait abusé d'une jeune fille domiciliée à Boulogne-Billancourt, mineure au moment où les faits ont commencé. Le suspect a été placé sous contrôle judiciaire.

Au cours de ses recherches, la police judiciaire des Hauts-de-Seine a découvert qu'une enquête préliminaire avait été ouverte auprès du tribunal ecclésiastique (ou officialité) de Lyon, à la demande de l'évêque d'Autun (Saône-et-Loire), Mgr Raymond Séguy. Celui-ci est en effet l'évêque responsable de la congrégation des frères de Saint-Jean, fondée en 1975 par le Père Marie-Dominique Philippe. Cette enquête a été confiée au Père Jacques Braux, vice-official (juge ecclésiastique) du tribunal de Lyon, dont dépend le diocèse d'Autun.

Le juge d'instruction de Nanterre a demandé au Père Braux la communication des pièces en sa possession. Celui-ci a refusé, invoquant le secret professionnel des ministres des cultes. Passant outre, le juge a délivré une commis-

sion rogatoire à la police judiciaire, qui a effectué, le 6 août, une perquisition dans les locaux de l'officialité. Selon le Père Maurice Bouvier, official de Lyon, les policiers ont saisi « *une quantité importante de documents et de dossiers informatiques, relatifs notamment à des procédures canoniques qui n'ont aucun rapport avec l'enquête canonique portant sur un prêtre de la congrégation de Saint-Jean* ». En particulier, les services de police auraient emporté des dossiers concernant des demandes de nullité de mariage, « *touchant au plus intime de la vie des personnes* », insiste le juge ecclésiastique. Plusieurs couples auraient déjà écrit à l'archevêché de Lyon, craignant que leurs problèmes conjugaux ne soient divulgués sur la place publique. Parmi les documents saisis se trouveraient également des échanges de correspondance entre l'officialité de Lyon et le Saint-Siège. Leur saisie pourrait être assimilée à un vol de courrier diplomatique.

### ENQUÊTE D'UN TRIBUNAL ECCLÉSIASTIQUE

Pour le Père Bouvier, la démarche du juge d'instruction de Nanterre constitue « *une violation particulièrement grave du secret professionnel protégé par les lois de la République* ». L'officialité interdiocésaine de Lyon a donc adressé au juge Bellancourt, il y a deux semaines, une demande de restitution des pièces saisies et d'annulation de la procédure.

Au parquet de Nanterre, on reconnaît que la situation est « *inédite* ». Pour les spécialistes en droit canonique, il ne fait aucun doute que les enquêtes des tribunaux ecclésiastiques sont couvertes par le secret professionnel. « *Une des fonctions de l'évêque est de rendre la justice à l'intérieur de son église. Par conséquent, la juridiction ecclésiastique fait partie de l'exercice du culte et doit être protégée comme telle par le secret professionnel* », affirme le Père Jean-Paul Durand, doyen de la faculté de droit canonique de Paris. Sur ce point, l'Eglise catholique s'appuie sur un arrêt de la Cour de cassation du 29 mars 1989, rendu dans une affaire concernant l'officialité du diocèse de Nouméa (Nouvelle-Calédonie). La haute juridiction avait rappelé que « *nul ne peut être contraint à produire en justice des documents dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions et touchant à l'intimité de la vie privée des personnes* ».

Dans un communiqué du 5 octobre, l'officialité de Lyon précise qu'elle « *entend bien participer, dans la mesure de ses moyens, au travail de la justice* ». Mais elle se refuse à « *trahir la confiance qui lui est accordée par les croyants* ». Déjà, dans le procès pour « *non-dénonciation d'atteintes sexuelles sur mineur de quinze ans* » contre Mgr Pierre Pican, évêque de Bayeux (Calvados), en juin, l'enjeu était la question de la « *confiance* ».

Xavier Ternisien

Association Vie Religieuse et Familles  
33 rue du Pavé des Gardes  
92370 CHAVILLE

le 20 mai 2002

Jacques Héliot ,  
Président de l'AVREF  
à  
Monseigneur Séguy ,  
Evêque d'Autun .

Monseigneur ,

Notre association , l'AVREF , regroupe des familles dont l'un des membres a vécu ou vit encore dans une des communautés catholiques qui , à leur avis , présentent des déviations , souvent de type sectaire . Depuis notre création en 1998 , nous ont rejoints d'anciens membres de certaines de ces communautés .

Une délégation de notre association a été reçue , le 26 février 2002 par le Service Accueil-Médiation , mis récemment en place par la Conférence Episcopale des Evêques de France . Ce service s'est montré très attentif à nos propos : nous soulevons , en effet , de graves problèmes concernant des communautés dont le mode de fonctionnement pouvait parvenir à briser certains de leurs membres .

Depuis , nous avons pu prendre connaissance d'un article paru dans « le Monde » du 11 avril 2002 , article qui cite des extraits d'une motion canonique et pastorale rédigée par vous et destinée à la Congrégation St Jean . Il se trouve que , parmi les communautés religieuses qui nous préoccupent , figure cette congrégation .

Plusieurs familles de notre association ont des enfants dans cette congrégation et ces familles font état des difficultés qu'elles ont eu à être entendues par vous . Le moment ne serait-il pas venu d'établir un dialogue ?

Dans cette attente nous vous prions de bien vouloir agréer , Monseigneur , l'expression de nos sentiments respectueux .



Jacques Héliot ,  
Président de l'AVREF

Copie de ce courrier a été adressée à :

- Père Georges Auduc , Vicaire Général du diocèse d'Autun ,
- Sœur Eliane de Montebello , Présidente du Service Accueil Médiation ,
- Sœur Hubert- Dominique Dufour , membre du SAM , chargée des sœurs apostoliques de St Jean
- Père Achille Mestre , membre du SAM , chargé des sœurs mariales d'Israël et de St Jean ,
- Sœur Anneth Gilet , " " " " " "
- Père Vernet , membre du SAM , responsable du Service Pastorale , Sectes et Nouvelles  
Croyance

Courrier d'une mère de Famille adressé  
à l'évêque d'Autun

le 18 juin 20003

Monseigneur,

Je vous envoie les documents se référant à notre entretien du 13 dernier.

Je tiens à rappeler ces points essentiels que sont *les plaintes* et *la désinformation* permanente entretenue par les dirigeants .

La lettre du prier du 7 décembre 2002 en est une preuve qui illustre ce problème. Quand il dit « suite à raccord,(sic) j'ai décidé la fermeture du prieuré de Marseille », il faut savoir que les frères ont été renvoyés pour détournement de fonds par Mgr Panafieu.

Pour ce qui est des précisions concernant la plainte qui a été déboutée: voici ce qu'il en est : quand cette plainte a été déposée par les parents voyant leur fille en danger, cette dernière a été interrogée par le commissaire de police. Elle était alors flanquée à droite et à gauche de ses supérieurs et a répondu que la communauté la traitait bien. Quand la date des vœux est arrivée, ils ont fait venir le frère qui l'avait battue et lui ont fait promettre que jamais, elle ne l'attaquerait. Ses parents firent alors recours devant la chambre d'accusation, et en tant que parents ils n'eurent pas le droit à la parole alors que 120000FF avaient été versés dans ce but, et 20.000 autres pour que l'avocat qui les défendaient à la cour puisse parler pendant 10 minutes. Quand il a été su que la communauté incriminée était la Communauté St. Jean qui a pignon sur rue, la plainte a été rejetée sous prétexte qu'il ne fallait pas y toucher .

Ce n'est qu'un exemple des difficultés que rencontrent les plaignants qui le plus souvent ne peuvent être que les parents. Il faut savoir que la Justice ne reconnaît pas les parents, et veut entendre la victime. Or comment un enfant qui a été envoûté et manipulé peut-il se plaindre alors qu'il est tellement cassé? Et si, occasionnellement il peut le faire, il y a prescription tant le temps de reconstruction est long.

Voilà pourquoi Monseigneur, votre rôle dépasse la simple évocation .

Si vous voulez prouver l'authenticité de votre désaccord avec leurs pratiques et l'authenticité de votre charité, il faudra que vous puissiez dire aux victimes qu'elles ont été trompées par l'église.

C'est le seul chemin pour aider ces hommes et ces femmes qui ont tant souffert, à se reconstruire . Leur refuser cette aide contrevient à tout ce que dit l'évangile et fait mentir Dieu quand Il dit qu'Il lui en coûte de voir mourir les siens. Ceux qui ne sont rescapés de la mort ont droit à cette réparation.

Vous disiez : « je ne suis pas un bon évêque, je n'aime pas cet ordre » Le problème n'est pas là. Le problème n'est pas que vous soyez bon ou mauvais mais que les fidèles cessent d'être trompés au nom de l'église.

Pas par un pur et malheureux hasard, mais parce que les frères eux-mêmes se trompent dans leur allégeance aveugle à un fondateur et à sa fondation qui se prétend source de grâce et de pure intelligence..

C'est donc aussi le seul chemin que de prendre position ouvertement pour faire cesser le recrutement et le financement en supprimant les moyens d'attractions festifs que sont Agape et le Forum Amour et Vie, et les moyens intellos que sont l'Ecole de Vie et l'enseignement du Centre St Jean .

Il serait temps aussi de dénoncer l'utilisation et la manipulation des oblats au nom « de la *grâce propre* de leur Famille » qui est une véritable escroquerie à la générosité et à la naïveté de personnes de bonne volonté, faisant oublier que l'existence d'un ordre mendiant où personne ne travaille, est une aberration pour le XXIème siècle

La désobéissance flagrante des supérieurs aux consignes de la Monition interdisant jusqu'à nouvel ordre toute fondation , dans leur insatiable soif d'expansion est une preuve suffisante dans le discernement des esprits pour déterminer de quel orgueil ou de fausse humilité cette désobéissance et tant d'autres relèvent. C'est le rôle de l'église, de l'Esprit de Vérité de manifester la vérité du péché.

C'est le rôle de l'église de ne pas faire la paix tant qu'il n'y a pas justice et de ne pas la confondre avec un tissu de facéties et de compromis. En outre, la situation évolue toujours plus défavorablement pour les frères qui ne doivent leur salut qu'à la loi du silence : elle ne peut déboucher que sur un scandale. Cela fait partie de la vigilance de tirer les conséquences d'une situation visiblement en train de se détériorer

Ce qui fait du tort à l'église, ce n'est pas tant le cri des martyrs et des opprimés que la lâcheté dont les supérieurs haut placés dans l'église ont fait preuve dans cette affaire. C'est cette lâcheté qui tacitement a entériné le secret et mené à cet état des lieux, au constat d'aujourd'hui.

Il y a forcément une responsabilité partagée.

Nul ne peut y échapper et je suis sûre Monseigneur, que vous posséderez ce courage que vous me recommandez, pour y faire face.

Croyez en mes sentiments dévoués et filiaux.



association pour la défense  
des familles et de l'individu

---

## centre d'accueil et d'information sur les sectes

10 rue du Père Julien Dhuît (par le 40 rue Piat)  
75020 PARIS — Tél. 47.97.96.08

Monseigneur BILLE  
1, place Fourvière  
69321 LYON

Paris le 8 juillet 1999

Monseigneur,

L'Union Nationale des Associations de Défense des Familles et de l'Individu a, pour seul et unique but, comme son nom l'indique de défendre les victimes des sectes et des groupes à caractéristiques sectaires qui les atteignent dans leur liberté, leur intégrité physique et morale. Nous venons solliciter votre attention en raison d'appels reçus qui concernent les frères et sœurs de St Jean. Nos constatations émanent de parents en souffrance devant des faits qui induisent des comportements de rupture et d'isolement favorisé par une manipulation mentale. Les sectes savent très bien utiliser cette technique. Actuellement des familles se plaignent de l'importance des faits, leur nombre nous a amené à vous en faire part, d'autant plus que nous avons appris que les médias s'intéressaient au Père Marie-Dominique et à ses interventions.

Nous nous appuyons sur des faits pour dire que :

- Le culte voué au fondateur des congrégations St Jean a des effets pervers sur des jeunes qui finissent par penser que le monde est mauvais !
- Forte influence des directeurs spirituels, qui formés par le même mouvement d'idée théologique et philosophique en arrivent à la manipulation mentale.
- Désintérêt des jeunes sœurs à l'égard de leur famille dans des circonstances telles que; (maladie, décès, naissance, mariage ...). Constat que nous faisons auprès de toutes les familles qui nous ont contactées.
- Les sœurs ne savent plus échanger avec leurs parents, et réciproquement, sauf pour aborder des théories philosophiques ou spirituelles et apocalyptiques.
- Les jeunes sœurs paraissent avoir complètement occultées leurs origines, et oubliées les étapes qui leur ont permis d'arriver jusqu'à l'âge adulte.
- Les familles ne se sentent ni écoutées, ni reconnues par les sœurs,  
Exemple : pour avoir leur fille au téléphone c'est tout un problème qui entraîne une perte de temps et d'argent.

Autres questions préoccupantes :

- La santé physique, mais aussi mentale. Que penser d'une sœur qui en arrive à écrire comme une enfant de 10 ans ?
- La question des aumôneries ou certains Frères sont très très proche des jeunes et brillants garçons qui deviennent intolérants voir même racistes.
- Un jeune père de famille a trouvé sa femme dans les bras d'un Frère (ce dernier était Prieur de sa Communauté).

Des interrogations se posent à nous :

- La Congrégation n'a t-elle pas le soucis de se protéger au détriment du respect des personnes ?
- Quel est votre position concernant la Communauté des sœurs Mariales de Mars qui entre autre accueille des jeunes filles hongroises sans papiers et les fait vivre en vase clos sous la bénédiction du Père Marie-Dominique ?

Devant l'importance des ces questions, nous avons pris contact avec le service Pastoral et Secte du Diocèse de Paris (service avec qui nous travaillons de façon suivie), mais aussi avec la CSM et la CSMF.

Parce que nous avons foi en la valeur de la vie religieuse, nous nous permettons de solliciter votre attention pour l'avenir de celle-ci.

En espérant que ce courrier sera pris en considération, nous vous prions d'agréer, Monseigneur, l'expression de notre haute considération.

Janine TAVERNIER  
Présidente de l'UNADFI

Diffusion :

Mrg DAVID  
Mrg FRUCHAUD  
Mrg GUYARD  
Père LARCHIVERT CSMF  
Mrg. BARBIER  
Sœur GILLET Anneth CSM

## Réactions au Livre Noir de Saint Jean

➔ Faites nous part de vos commentaires. Votre réaction est importante  
Nous vous attendons sur [contact@avref.fr](mailto:contact@avref.fr) ou sur @AVREF\_assoc

- Merci à vous tous surtout pour cette mobilisation. Quelle joie que l'on soit sorti de l'immobilisme d'autrefois.

- Bonjour chers amis de l'AVREF,

Je vous remercie infiniment pour l'envoi de ce document dont la lecture sera certainement aussi édifiante que celui des "Travailleuses Missionnaires". Et la liste ne se résume pas à 2 communautés ... Hélas.  
Bien cordialement

- Merci pour cet envoi.

Que reste-il d'autre à dire quand on a lu ce rapport sinon à se demander comment il se fait que l'Eglise de France –et même le Vatican – ne sont pas encore intervenus pour dénoncer de telles dérives et aller jusqu'à fermer un tel groupe de débauchés qui s'attaquent à d'autres pour les détruire humainement parlant et même aller jusqu'à les faire se tuer. J'y discerne même comme des liens condamnables de complicité ...  
Cordialement

- Ce Livre Noir pose beaucoup de questions. Je lis que les frères de Saint Jean demandent pardon. Mais on ne sait pas à qui ! ça ne coûte rien de demander pardon à la cantonade : la cantonade, elle, ne se plaindra jamais. Il n'y a pas de pardon sans réparation et ils ne proposent aucune réparation : est-ce chrétien, ça ?

- Quel remarquable travail de la part de l'AVREF, ce document sur la communauté de Saint Jean.

Le père MDO a-t-il toujours été allumé de la sorte ou bien, a-t-il subi une évolution perverse? Son succès lui serait monté à la tête?

A quand le livre noir de l'Opus Dei? Ce sera le dernier bastion à tomber, trop malins, trop propres, trop d'amis bien placés?

- Merci l'Avref pour tout ce que vous accomplissez pour défendre les victimes. Vous effectuez un vrai travail de salut public. Merci pour les victimes.

- Bonjour,

Bravo pour votre engagement courageux et déterminé – et peut-être même "périlleux" ? - à faire en sorte que ceux qui détiennent le pouvoir (aussi bien religieux que juridique ) fassent tout pour enfin mettre fin à tant de dérives dans l'Eglise. En Anglais on dit "where there's a will, there's a way ". J'aurais tendance à croire malheureusement que c'est le premier qui manque ici...